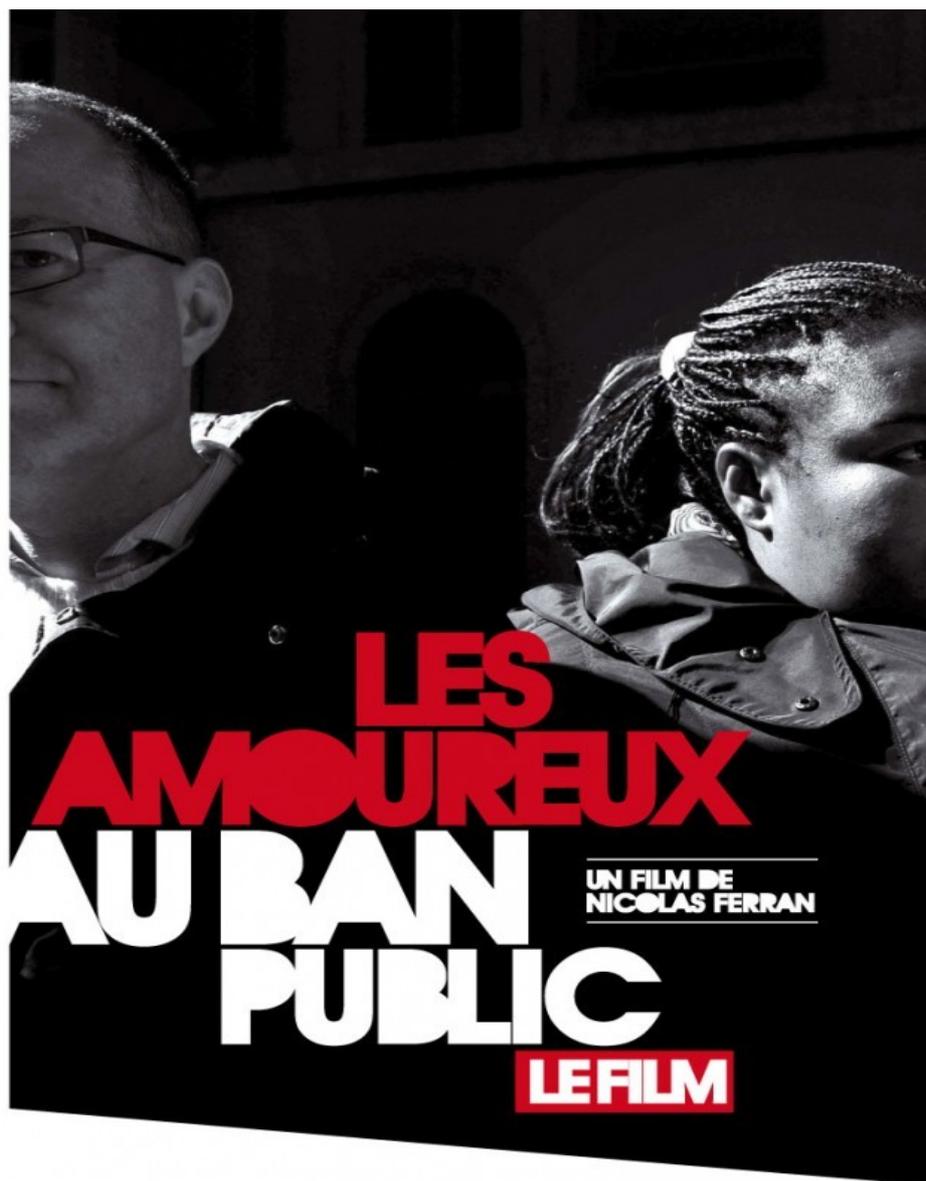


REVUE DE PRESSE



Réalisation et production : Nicolas Ferran • Images : Grégory Auzach, Sophie Blas, Didier Faccio, Julien Meyer • Montage : Sophie Blas, Didier Faccio, Nicolas Ferran • Mixage son : Léo Pourmay, Lorraine Hô • Etalonnage : Sophie Blas, Didier Martinez • Musique originale : Léo Pourmay • Conception graphique : Genaro Studio • Photo : Collectif Item • Web designer : Juliana Davis • Authoring : Cyril Barthelot • Diffusion et promotion : Julien Dillinger

Les Amoureux au ban public

Le film

Au nom de la lutte contre les “mariages blancs” et de la “maîtrise” de l’immigration familiale, releguée au rang peu envisable d’”immigration subie”, les couples franco-étrangers subissent depuis plusieurs années le durcissement continu des lois et des pratiques administratives.

Avec intensité et émotion, 11 couples décrivent dans ce film un parcours du combattant pour se marier en France, faire transcrire un mariage célébré à l’étranger, obtenir un visa pour la France ou bénéficier d’un titre de séjour. Ils racontent leur peur ou leur vécu de l’expulsion, leur révolte de devoir vivre cachés ou séparés, le traumatisme des arrestations à domicile, l’opacité des administrations, les interrogatoires répétitifs destinés à vérifier la sincérité de leurs sentiments, la difficulté d’obtenir le respect de leurs droits.

Dans les mairies, les consulats, les préfectures, les commissariats, on découvre alors l’extraordinaire complexité des procédures, une confrontation jusqu’à l’absurde avec une législation qui a ajouté des contrôles aux contrôles, des conditions aux conditions, et toujours plus d’arbitraire, d’intrusion dans les choix de vie personnels de ces couples. Leurs témoignages ne relatent pas des dysfonctionnements exceptionnels. Ils mettent à jour une véritable politique répressive qui a décrété la mise au ban des couples franco-étrangers dans notre pays.

Contact presse :

Téléphone : 0608368862

e-mail : amoureuxlefilm@gmail.com

Adresse : Amoureux au ban public c/o Cimade, 64 rue de Clisson, 75013 Paris.

« Un film accablant et bouleversant »
France Inter

« Nicolas Ferran filme ces amants
houspillés (...), se concentre sur leurs
témoignages, leurs histoires
insupportables »
Le Canard Enchaîné

« Des témoignages poignants »
Le Dauphiné

« Accablant. (...) Le film est à commander
de toute urgence »
Témoignage Chrétien

« On touche avec simplicité l'âme d'une
France en crise identitaire. (...)
Un acte de résistance culturelle
fortement citoyenne »
Hérault du Jour

« C'est avec beaucoup d'émotion
que les spectateurs ont accueilli
la projection du film »
Midi libre

« On ne s'imagine pas le calvaire
que vivent ces couples (...) Ce film
le raconte excellemment bien ».
Mediaterranee.com

« Un film militant à voir
de toute urgence »
Causes Communes

« Un documentaire à ne pas rater »
Elle.fr

« Le récit poignant de treize couples »
Regards

« Les images sont éclatantes de
sincérité et d'émotion »
Altermondes

« Ce sont des vies harcelées et des
amours reniés qui se confient
à la caméra (...) :
de l'épaisseur humaine en barre »
Africultures

« Un film poignant,
qui m'a tiré quelques larmes »
Radio Aligre

« Des témoignages de couples franco-
étrangers font la matière, bouleversante,
de ce DVD. (...) Un film salutaire »
Pélerin

« Un film acerbe sur les dérives de la
politique actuelle d'immigration. »
Saphirnews.com

« Ce documentaire révèle combien
une politique absurde conduit
des familles à vivre
un parcours du combattant »
CFDT Magazine

Alternatives Economiques

Numéro 307 - novembre 2011

LES AMOUREUX AU BAN PUBLIC. Lancé en 2007 sous l'impulsion de la Cimade, le mouvement des Amoureux au ban public entend interpeller les citoyens et les pouvoirs publics sur les difficultés que rencontrent les couples franco-étrangers pour mener une vie familiale normale sur notre territoire. L'association, grâce à ses conseils juridiques, les accompagne au quotidien dans leur parcours du combattant pour se marier en France, faire reconnaître un mariage célébré à l'étranger, obtenir un visa ou bénéficier d'un titre de séjour.

Traumatisme. Comptant parmi les initiateurs de ce mouvement, j'ai réalisé un documentaire qui témoigne des drames et des situations ubuesques dans lesquels se retrouvent ces couples qui subissent le durcissement continu des lois sur l'immigration et l'arbitraire des pratiques administratives. Avec intensité et émotion, ceux-ci racontent le traumatisme des arrestations à domicile et des expulsions, leur révolte de devoir vivre cachés ou séparés, l'opacité des administrations, les interrogatoires policiers, le dévoilement de leur intimité, la difficulté à obtenir le simple respect de leurs droits.

Intrusion. Dans les mairies, les consulats, les préfectures ou les commissariats, on découvre l'extraordinaire complexité des procédures et une législation qui multiplie les contrôles, les conditions et les intrusions dans les choix de vie personnels. Leurs témoignages ne relatent pas des dysfonctionnements exceptionnels. Ils mettent à jour une véritable politique qui a décrété la mise au ban des couples franco-étrangers dans notre pays. Il est plus que temps d'y mettre un terme.

Nicolas FERRAN



« Des témoignages de couples franco-étrangers font la matière, bouleversante, de ce DVD. (...) Un film salutaire »

17 novembre 2011

Jean-Luc et Lisa-, Mahamane et Séverine, Elsa et Hicham... Quatorze témoignages de couples franco-étrangers font la matière, bouleversante, de ce DVD réalisé par Les amoureux au ban public. Né en 2007 dans le giron de la Cimade (service oecuménique d'entraide), ce mouvement joue sur les mots d'une chanson de Georges Brassens pour alerter sur le harcèlement administratif et policier que subissent les couples mixtes. Une attitude justifiée, selon les pouvoirs publics, par le risque de « mariage gris », c'est-à-dire non sincère, à la seule fin d'avoir un titre de séjour.

Grace raconte la douloureuse séparation de trois ans d'avec son mari marocain, avant que les obstacles juridiques à sa venue en France soient levés. Aurélie fait revivre la tentative d'expulsion de son futur époux malien, quelques jours avant la cérémonie en Haute-Garonne. Un film salutaire pour prendre conscience de l'héroïsme bien involontaire de ces couples.

Réalisé par Nicolas Ferran, juriste et cofondateur des Amoureux au ban public, le film ne bénéficie pas du soutien d'un producteur ou d'un diffuseur professionnel.

VÉRONIQUE BADETS



« Les témoignages, recueillis en trois ans, sont efficaces, la parole est laissée totalement libre. On ressent dans le documentaire toute la détresse et les traumatismes subis. »

6 novembre 2011

Parvenir à mener une simple vie de couple, une évidence pour certains, un parcours du combattant pour d'autres, au premier rang desquels les franco-étrangers, ceux qu'on appelle les « couples mixtes ». Derrière cette appellation, des couples aux origines, aux cultures et à la nationalité différentes, mais qui ont en commun de s'aimer. Un sentiment qu'il est pourtant difficile de pouvoir vivre en toute quiétude, la possibilité d'être ensemble étant conditionnée à un titre de séjour. Ces couples, il en existe des milliers en France et c'est leur parole que Nicolas Ferran de l'association "Les Amoureux au ban public" a décidé de récolter pour en faire un film.

A l'heure du tout mobilité et alors qu'il ne semble plus y avoir de frontière pour les coups de foudre, d'autres barrières se dressent pourtant encore entre les amoureux : celle de la loi. Et ce n'est désormais plus à l'occasion de la fatidique présentation de sa moitié à ses parents que l'angoisse monte le plus chez les tourtereaux, mais lors du premier contact avec le maire, le consulat, ou l'Etat. Un délai incommensurable pour obtenir un visa, des enquêtes sans fin et toujours plus incisives dans la vie privée, les couples mixtes doivent souvent faire face à de multiples obstacles avant de pouvoir vivre ensemble.

Pour certains couples, c'est une véritable épée de Damoclès qui pèse constamment au-dessus de leur tête, l'un ayant peur de ne pas voir rentrer l'autre, le soir. Ces craintes, ces interrogations du quotidien, "Les amoureux au ban public" tentent de les dissiper. Soutien juridique, aide psychologique, réconfort, l'association accompagne depuis 2007 les couples franco-étrangers dans leur combat pour mener une vie familiale normale sur le territoire. Elle propose plusieurs permanences juridiques dans les principales villes de France.

Des histoires, des témoignages que Nicolas Ferran, ancien coordinateur national du mouvement, a décidé de transposer en film. A travers un documentaire, il donne la parole à treize de ces couples qui ont poussé les portes de l'association. Ces derniers décrivent la longue bataille qu'ils ont du mener pour pouvoir se marier en France, faire reconnaître un mariage célébré à l'étranger, ou bénéficier d'un titre de séjour. "*Il s'agit d'une approche intimiste : les couples rendent compte de leurs difficultés devant la caméra*" commente Julien Gittinger, chargé d'animation culturelle à l'association. Les témoignages, recueillis en trois ans, sont efficaces, la parole est laissée totalement libre, seules quelques voix *off* accompagnent le film. On ressent dans le documentaire toute la détresse et les traumatismes subis. Et on comprend que même quand les couples parviennent à trouver une certaine stabilité, ils continuent à subir le harcèlement policier.

9 décembre 2011

« Accablant. (...) Nicolas Ferran donne dans ce film la parole aux victimes de ces situations largement méconnues du grand public. (...) Le film est à commander de toute urgence »

Amoureux ? Prouvez-le !

Treize couples accusés de « mariage blanc » témoignent de l'enfer ordinaire que leur font subir les services de l'État.

Accablant. Difficile de qualifier autrement les lenteurs administratives, les pressions policières et les traitements dégradants subis par les couples franco-étrangers victimes de la politique d'immigration du moment. Nicolas Ferran, ancien coordinateur du mouvement Les Amoureux au ban public, une association créée en 2007 pour défendre le droit des couples mixtes, donne dans ce film éponyme la parole aux victimes de ces situations largement méconnues du grand public.

Julie prépare son mariage quand le titre de séjour de Mahamane arrive à expiration. Il est venu en France pour ses études, ils vivent ensemble depuis un an. Ils parviennent à se marier, mais se séparent le soir même de crainte que la Police aux frontières vienne chercher le marié à leur domicile. Elza a vu son fiancé se faire tabasser chez eux, puis embarqué pieds et mains menottés vers le centre de rétention le plus proche. Pendant deux heures trente, elle répond à un interrogatoire de la police : « Avez-vous connu d'autres hommes? On vous a donné de l'argent? Il n'y a pas d'hommes en France? J'espère pour vous que vous ne vous faites pas embobiner, car vous avez le profil-type. »

L'administration obsédée par les mariages blancs traque ces treize couples, accusés de s'être mariés « pour les papiers ». Ceux qui en sont sortis confient, plus ou moins traumatisés, qu'on leur a « volé des années ». Les autres – en couple ou marié avec une personne sans-papiers, dont le titre de séjour n'a pas été renouvelé, ou une personne en règle mais étrangère – doivent « prouver » leur amour en se soumettant tant à des enquêtes policières. Sans producteur ni diffuseur, le film est à commander d'urgence sur le site: www.amoureuxauban.net. Net

Fanny Stolpner

Amour et visa : un film documentaire sur les couples mixtes

Nadia et Pascal, Nacera et Mohammed, Franck et Antoinette, Grace et Mokless, Aurélien et Karimatou. Ces couples ont tous un point commun : ce sont des couples franco-étrangers. Le documentaire « Les Amoureux au ban public » leur donne la parole face l'angoisse de la délivrance des visas. Alors que tous ces couples aspirent à une vie à deux paisible, ces amoureux français voient leur conjoint étranger malmené par l'administration française et parfois enlevé à eux pour un retour au pays. Une situation accablante ponctuée de visites policières, d'enquêtes sur l'intimité du couple et parfois même d'arrestations musclées. Un film acerbe sur les dérives de la politique actuelle d'immigration.

De juriste à l'Observatoire international des prisons, Nicolas Ferran s'est mué en réalisateur. Il a filmé les histoires de ces *Amoureux au ban public*. Treize couples parlent ainsi des difficultés qu'ils rencontrent pour la régularisation du conjoint étranger mais dénoncent surtout la pression psychologique que font peser sur eux les autorités administratives et les forces de l'ordre. Une bataille pour l'amour ou tout simplement pour le droit de vivre à deux et de faire cohabiter deux cultures.

Fondé en 2007 par Nicolas Ferran, le mouvement des [Amoureux au ban public](#) se veut être un espace de mobilisation pour la défense des droits des couples franco-étrangers. Le documentaire éponyme du mouvement est entièrement autoproduit et peut être acheté sur Internet. Saphirnews a posé quelques questions au réalisateur Nicolas Ferran.

Saphirnews : Les couples présents dans le documentaire que vous avez réalisé avaient-ils fait appel à votre association Les Amoureux au ban public ?

Nicolas Ferran : C'étaient bien des personnes qui avaient contacté le mouvement et certaines s'y sont par la suite engagées. Ce sont des couples que je connaissais bien. J'avais étudié leur dossier et travaillé sur leur cas : du coup, le passage à l'interview s'est fait très naturellement par le biais de cette relation de confiance. Ces couples avaient aussi conscience de participer à un projet qui pouvait faire évoluer le respect des droits des couples mixtes.

Il y avait une envie de mettre « un coup de projecteur » sur les difficultés méconnues de ces couples ?

N. F. : Lorsque j'ai participé à la création de l'association Les Amoureux au ban public, en 2007, il y avait une volonté de faire de ce problème un enjeu public. Bien souvent on s'imagine qu'obtenir des papiers lorsque l'on est marié est facile alors que la procédure est exténuante. Les politiques agitent le spectre des mariages blancs et des fraudes pour justifier une politique de plus en plus répressive de lutte contre l'immigration.

Quelles sont les principales évolutions de cette politique ?

N. F. : Il y a une précarisation des droits des personnes étrangères mariées à un(e) Français(e). Ces droits sont de plus en plus minces et, parallèlement, les conditions d'obtention de ces droits se sont durcies. Les enquêtes sur la vie conjugale du couple se sont intensifiées et certains contrôles ont

désormais lieu après des années de vie commune. Il n'y a plus de droit automatique au permis de séjour de dix ans et l'expulsion est désormais possible pendant trois ans après le mariage et non plus un an comme c'était le cas auparavant. Dans le film, j'ai voulu montrer cette pression.

Le film montre d'ailleurs une pression psychologique très forte sur ces couples entre les interrogatoires et les dédales de l'administration...

N. F. : Ces couples ne sont souvent pas préparés à cela. Beaucoup n'oublieront jamais cette épreuve et elle peut même en détruire certains. Souvent c'est le conjoint français qui est le plus touché car la personne étrangère a déjà une certaine habitude de l'administration et des formalités policières. Lors de mes contacts avec ces couples, j'ai pris conscience de leur isolement, c'est aussi pour cela que l'association a été créée : elle permet à ces couples de se rencontrer et d'échanger avec des personnes vivant les mêmes épreuves.

Le documentaire montre un processus d'enquête administrative qui entre profondément dans l'intimité des couples...

N. F. : Une circulaire datant de juin 2010 fixe les questions à poser lors de l'enquête sur le mariage. Ces questions concernent, par exemple, les circonstances de la rencontre du couple mais il n'y a rien sur l'intimité profonde des personnes. Après, chaque enquête dépendra des fonctionnaires en charge, car, dans un contexte de méfiance généralisée et sans règles claires, chacun fait comme il veut et parfois même n'importe quoi. J'ai entendu des histoires de fonctionnaires qui s'excusent auprès d'un couple avant de fouiller leur armoires pour attester d'une vie conjugale et des histoires sinistres à propos de remarques racistes lors de contrôles.

La réalisation du film laisse une grande place aux histoires des couples, pourquoi ce choix ?

N. F. : Au début de l'association, j'avais demandé à un ami de filmer, nos réunions. En visionnant les images, je me suis aperçu que j'étais trop présent, c'était normal pour diriger les réunions par exemple mais je ne voulais pas d'un projet où j'aurais été trop mis en scène. Pour le documentaire, je suis donc allé en sens inverse, en laissant toute la parole, ou presque, à ces couples. Cela donne des images sincères durant lesquelles les personnes parlent spontanément de ce qu'elles vivent... et subissent.



« (...) Un documentaire absolument accablant. (...). Un film que je conseille, c'est accablant, bouleversant (...) ».

Baptiste Etchegaray, chroniqueur de l'émission *Ouvert la nuit*

29 décembre 2011



« Un film poignant, qui m'a tiré quelques larmes ».

16 janvier 2011



11 janvier 2011

« Ce sont des vies harcelées et des amours reniés qui se confient à la caméra de Nicolas Ferran, et ce n'est que ça : le film ne fait pas de grands discours, ne travaille pas beaucoup l'esthétique, mais représente de l'épaisseur humaine en barre ».

Les Amoureux au ban public de Nicolas Ferran

Par le mariage, un Autre, éloigné de ma famille, un étranger, devient mon plus proche. C'est en unissant des altérités que le monde se perpétue. Rien de plus naturel donc. Pourtant, il n'est pas aisé de s'aimer en France si l'on n'a pas la même origine ! Avec le durcissement des lois sur l'immigration, la répression va bon train envers les couples où l'un des conjoints est étranger. Dès qu'on se rapproche de cet Autre indésirable, on est soupçonné de mariage blanc ou de mariage gris, cette variante où l'un des deux conjoints aurait trompé l'autre sur ses sentiments dans l'objectif d'obtenir un titre de séjour. Les députés ont voté en octobre 2010 une loi le punissant de sept ans de prison et de 30 000 euros d'amende.

Mais allez traquer "l'escroquerie sentimentale" ! Qui peut prouver ou douter de la véracité des sentiments ? On tombe forcément dans l'absurde, mais comme la traque est bien réelle, c'est dans la cruauté que l'on plonge, comme le montre ce film accablant. Produit d'une association qui porte son titre évocateur et qui comporte maintenant une vingtaine de collectifs locaux, il n'est pas neutre, il est au contraire engagé, militant. Mais il n'est pas manipulateur car il laisse aux gens concernés le temps de leur récit. Ce sont des vies harcelées et des amours reniés qui se confient à la caméra de Nicolas Ferran, et ce n'est que ça : le film ne fait pas de grands discours, ne travaille pas beaucoup l'esthétique, mais représente de l'épaisseur humaine en barre.

Ce qui fait le plus mal, ce sont ces sous-entendus méprisants développés par des policiers convaincus qu'il y a dans ces couples des alliances contre nature. On raconte son histoire et l'émotion monte, les larmes viennent. Ferran ne zoome pas sur les pleurs mais son image témoigne de la douleur, avec la distance du respect des êtres, le contraire de ce qu'ils ont dû subir. Enquêtes commanditées par les maires avant le mariage, procédures inhumaines où les contrôles se font sur les espaces les plus intimes, opacité et arbitraire des administrations, tracasseries et attentes démesurées, précarité renouvelée des titres de séjour, expulsion des étrangers sur le point de se marier, angoisse de la séparation : le modèle français est bien malade, alors qu'en 1981, l'obligation d'une autorisation préfectorale était supprimée et qu'en 1984, tout conjoint de Français obtenait une carte de résident de dix ans ! La politique d'accueil est devenue insécurité. On le savait déjà mais il faut quelque fois remettre les points sur les "i". Cela ne se fait pas dans le circuit habituel : entièrement autoproduit, ce film n'a pas de distributeur. Mais, disponible en dvd et d'un peu plus d'une heure, il représente une excellente introduction pour organiser un débat citoyen sur les couples franco-étrangers. Qu'on se le dise !

Olivier Barlet



12 janvier 2012

« On touche avec simplicité l'âme d'une France en crise identitaire. La force du témoignage social de ce documentaire évoque la déchéance d'une politique qui touche à la dignité humaine. (...) Un acte de résistance culturelle fortement citoyenne ».

Le droit d'aimer contesté

Depuis 2002, cinq lois ont modifié les règles sur l'entrée et le séjour en France des étrangers ou l'acquisition de la nationalité. Ce durcissement croissant des règles nous concerne. Il impacte l'économie nationale, notre vie sociale de tous les jours, et nos libertés fondamentales. Les pratiques administratives répondant à une politique du chiffre (objectifs fixés à 25 000 reconduites en 2007 et 29 000 en 2010...) s'exonèrent souvent de la légalité, avec des conséquences à peine croyables pour les couples mixtes (franco-étranger).

Face à ces dérives inacceptables, s'est créée en 2007 à Montpellier l'association Les Amoureux au ban public en partenariat avec la Cimade. A l'initiative de Nicolas Ferran, cette structure de mobilisation collective a développé un réseau en créant des antennes dans de nombreuses villes françaises. L'expertise développée par l'association, notamment dans le domaine juridique, est venue en appui aux nombreuses victimes de la politique discriminatoire orchestrée par le ministère de l'Intérieur. Mais la politique de la nationalité s'est traduite par un durcissement croissant de l'ensemble des règles : limitation de l'immigration et des droits (mariage, regroupement familial, asile) ; durcissement des conditions d'acquisition de la nationalité, allongement du délai d'acquisition par mariage : (quatre ans aujourd'hui, cinq en cas de vie à l'étranger). Résultat : un grand nombre de couples vivent aujourd'hui leur union dans la peur.

Un documentaire

Nicolas Ferran, qui occupe actuellement un poste de responsable juridique au sein de l'Observatoire international des prisons, vient de réaliser un documentaire qui met à jour la stigmatisation des étrangers et de leurs conjoints. Le film donne la parole à treize couples qui décrivent leur parcours perturbé. Ce travail inédit révèle une réalité sensible occultée par la situation de clandestinité subie par les protagonistes. Il souligne en creux les liens de confiance que le réalisateur a tissés au travers de son engagement, là où la sphère sociale et le ministère de la Justice ont été marginalisés par une politique aveugle d'intégration.

Dans les propos de ces couples aux problématiques diverses, se diffuse et se rejoint la voix d'un double exil. Celle de l'étranger à qui l'on refuse tout simplement l'existence et celle du Français que l'on contraint à renier ses valeurs. On touche avec simplicité l'âme d'une France en crise identitaire. La force du témoignage social de ce documentaire évoque la déchéance d'une politique qui touche à la dignité humaine. Il est temps que cesse ce recul de l'Etat de droit. Le film de Nicolas Ferran répond, pour les uns, à un besoin de mémoire et constitue, pour d'autres, un acte de résistance culturelle fortement citoyenne.

Jean-Marie Dinh

16 janvier 2011 – par Nicolas Ethève

Une plongée filmographique dans l'enfer des couples mixtes.

Loin des clichés en vogue sur les « mariages blancs », le film documentaire *Les Amoureux au ban public*, réalisé par Nicolas Ferran, lève le voile sur une toute autre réalité : le spectateur est plongé dans l'enfer administratif que traversent les « couples mixtes ». Derrière cette appellation à la limite du verbiage technocratique, se cachent ces hommes et ces femmes qui, au-delà de leur différence de nationalité, française et étrangère, veulent donner libre cours à leur amour pour unir leurs vies. En dépit des difficultés administratives, juridiques et sociétales qui jonchent leur parcours, de manière toujours plus grande ces dernières années, en France.

On ne s'imagine pas le calvaire que vivent ces couples parfois durant plusieurs années, avant de pouvoir un jour vivre leur bonheur ensemble, comme un couple lambda. Ce film le raconte excellemment bien, avec les paroles de ces victimes : Nicolas Ferran nous amène aux quatre coins de la France pour rencontrer ces amoureux mis au ban. Ils sont treize couples à témoigner des épreuves et des souffrances qu'ils ont dû endurer.

Des épreuves...

A l'image de Bernard et Aurélie, en Haute-Garonne. Les deux amoureux se sont rencontrés quelques mois après l'arrivée de Bernard en France pour une formation professionnelle. Ils étaient en couple depuis un an et projetaient de se marier un 4 octobre, lorsque les mauvaises nouvelles tombent : la préfecture refuse de renouveler le titre de séjour du futur mari, puis organise son retour dans « son pays d'origine ». Avec un vol prévu le 17 septembre, suite à son arrestation deux semaines plus tôt par la PAF (Police Aux Frontières). La préfecture ne repoussant pas la date de ce vol, les deux amoureux ont dû bouleverser le calendrier de leur mariage, malgré les aléas que cela pouvait causer auprès de leurs 70 invités : « On a fait le nécessaire avec la mairie pour avancer le mariage, confie Aurélie. Donc, on s'est marié le 16 septembre. Et depuis, voilà, on continue la bataille pour faire reconnaître ce mariage et avoir nos droits ». Car un simple « oui » en mairie républicaine ne suffit pas en France, pour les amoureux mis au ban. Loin de là, puisque même après leur mariage, ils doivent encore faire la preuve de la réalité de leur union chaque année, dans le cadre du renouvellement de leur titre de séjour. « Marié le mardi, séparé le mardi soir », sourit Aurélie, en expliquant que, faute de papiers pour Bernard, les deux jeunes mariés n'ont pu roucouler ensemble pour leur nuit de noces. Ni pour les suivantes. Le risque d'interpellation et de reconduite à la frontière était trop grand. Cette angoisse de l'interpellation et du renvoi dans le « pays d'origine », tous les « couples mixtes » la connaissent. Sans jamais réussir à l'appivoiser vraiment...

Politis

L'hebdo indépendant
et engagé

n°1186 – 19/25 janvier 2012

« Mariés le matin, séparés le soir »

Le 10 janvier, Claude Guéant annonçait travailler au renforcement des procédures d'annulation des « mariages de complaisance ».

De quoi mettre en alerte Les Amoureux au ban public, mouvement qui rassemble et soutient des couples franco-étrangers et qui vient justement de réunir, dans un documentaire réalisé par Nicolas Ferran, les témoignages de treize couples.

Ils racontent leur quotidien et la manière dont ils sont traités : police faisant irruption dans les domiciles, tirant Lisa nue du lit, entraînant Bernard au centre de rétention, convocations au poste, intrusion dans la vie privée, violences, séparations forcées, persécutions administratives... « Vivez cachés jusqu'au mariage » conseillent les associations. Même après la bataille continue. « Marié le mardi matin, séparés le mardi soir... » résume Aurélie. « Pas le droit de tomber amoureuse d'un étranger ? » demande Elsa ? « J'espère que vous n'allez pas vous faire embobiner, vous avez le profil type » lui a répondu l'agent.

Le rendez-vous est de circonstance et même si les deux associations se connaissent bien, célébrer ensemble la Saint-Valentin est une première. C'est donc à travers la projection du film de Nicolas Ferran intitulé "Les amoureux au ban public", que les passionnés de cinéma et les défenseurs des étrangers proposent cet événement. Pour Nicole Mathieu, présidente de la Cimade 66 : "C'est l'occasion d'aborder ce sujet et d'évoquer les réalités à travers les histoires de 13 couples dit mixtes, comprenez entre deux personnes l'une de nationalité française l'autre étrangère.

L'INDÉPENDANT



13 février 2012

En France pour pouvoir s'unir, il faut obligatoirement l'autorisation du maire, qui peut saisir le procureur de la République s'il a un doute sur la légitimité du mariage. La plupart du temps, les étrangers sont interpellés avant que les démarches aboutissent. Nombreux sont ceux à venir demander conseil à la Cimade. Ce film démontre le durcissement des politiques d'immigration. Treize couples, sous forme de reportage, racontent leur parcours du combattant pour y parvenir. D'ailleurs lors du débat qui suivra des couples d'ici témoigneront des difficultés rencontrées".

Pour Lucien Quaglia, président des Amis de Cinémaginaire "Les témoignages de ce film ne relatent pas des dysfonctionnements exceptionnels, ils mettent au jour une politique répressive qui a décrété la mise au ban des couples franco-étrangers dans notre pays. C'est l'occasion d'en parler, d'échanger et une nouvelle fois d'ouvrir nos esprits". Rendez-vous donc demain à 19 h au cinéma Jaurès, l'entrée est gratuite, pour découvrir ce film et débattre de ce sujet en cette journée de Saint-Valentin.

« Un documentaire à ne pas rater. (...) Ce qu'on retient de ce documentaire c'est l'immense énergie qui habite ces couples, leur volonté de ne pas baisser les bras, même lorsqu'ils semblent brisés par la machine administrative, et le formidable espoir de pouvoir s'aimer un jour, sans plus jamais avoir à se cacher. »

« Les amoureux au ban public » : un docu sur les couples franco-étrangers à ne pas rater.

« Bonjour, c'est la Poste, on a un colis pour vous. » Elza raconte comment on a un jour sonné à sa porte et qu'elle s'est retrouvée face à deux agents de police : Hicham, son compagnon, était « hors la loi » et elle a vu « [son] futur mari se faire tabasser ». Qui sont ces couples mixtes qui s'aiment mais voient leurs sentiments mis en jugement ? Nicolas Ferran, le réalisateur du film « Les amoureux au ban public » a rencontré treize couples qui, s'ils ont chacun leur propre histoire, se trouvent confrontés aux mêmes difficultés : comment faire quand l'homme qu'on aime est emmené en centre de rétention, comment prouver que son mariage n'est pas blanc, comment arrêter l'angoisse à chaque policier croisé dans la rue, comment ne pas craquer après des heures à attendre à la préfecture et qu'à chaque fois, il manque un nouveau document pour boucler le dossier... Comment ne pas hurler quand celui ou celle avec qui on partageait sa vie est un jour expulsé ?

En 2007, le mouvement des « Amoureux au ban public » se crée, avec le soutien de la Cimade. L'idée ? Aider les couples franco-étrangers à mener une vie familiale normale, suite au « durcissement constant des lois sur l'immigration et des pratiques administratives ». Ce film, qui sera projeté demain à Paris, donne la parole à ceux qui ont parfois l'impression de ne jamais être entendus.

« Mon crime ? Etre tombée amoureuse d'un étranger »

Devant la caméra de Nicolas Ferran, Elza revient sur sa rencontre avec Hicham, durant leurs études d'architecture. Ils vivaient ensemble depuis un an, la date du mariage était fixée quand le jeune homme a appris que son titre de séjour n'était pas renouvelé. « Mon crime ? Etre tombée amoureuse d'un étranger », constate la jeune femme.

Grace est française, Mokless marocain. Ils se marient au Maroc mais lorsque Grace demande la transcription de leur union en France, le consulat saisit le procureur, croyant à un mariage « pour les papiers ». Grace repart donc en France, où elle vit et travaille, sans son mari. Elle va alors enchaîner les heures sup, le bureau les jours fériés, puis cumuler ses récuaps et RTT pour aller voir son amoureux. Quinze jours, de temps en temps. Elle fera cela durant des années, avant que la justice ne reconnaisse la validité de cet amour.

Ce qu'on retient de ce documentaire c'est l'immense énergie qui habite ces couples, leur volonté de ne pas baisser les bras, même lorsqu'ils semblent brisés par la machine administrative, et le formidable espoir de pouvoir s'aimer un jour, sans plus jamais avoir à se cacher.

Emilie Poyard

Le Canard enchaîné

Journal satirique paraissant le mercredi

25 janvier 2012

« Nicolas Ferran filme ces amants houspillés (...), se concentre sur leurs témoignages, leurs histoires insupportables ».

MILITANTS DE L'AMOUR – Joli nom pour une association, Les amoureux au ban public, et pour lutter contre le harcèlement administratif des couples mixtes. En juin 2007, à peine l'association créée, Nicolas Ferran, qui y travaille, commence à filmer ces amants houspillés, partout en France. Au début, il pensait montrer leur « mobilisation collective », mais les amoureux qu'il croise ont beau être malheureux, révoltés, furieux du traitement qui leur est infligé, ils n'étaient, alors, ni militants ni engagés. Ferran s'est donc centré sur leurs témoignages, leurs histoires insupportables à entendre. La police qui fouille les placards, vérifie matelas et brosses à dents. Ce mari emmené à l'aube, cette femme en sanglots, ces enfants horrifiés, ces visas refusés, ces preuves burlesques d'amour exigées par les préfectures ou les procureurs pour célébrer un mariage qui ne donne pas droit à grand-chose, sauf à l'angoisse d'une expulsion. Ces amants interrogent : « Sommes-nous français à la fin ? On ne nous traite pas en français ».

Le film a mis deux ans à se faire, avec peu de moyens, et aujourd'hui il est projeté dans des salles de débats. Samedi 21 janvier, il était à Paris, à la Bellevilloise, où Ferran a expliqué son propos : « depuis les lois Pasqua de 1993, le sort des étrangers en France n'a cessé de se dégrader, et maintenant la pression s'est accrue sur les mariages mixtes ». Comme il est impossible de les interdire, « on a brandi les mariages blancs », ces unions arrangées à seule fin d'avoir des papiers. Nul ne peut les chiffrer, mais les lois se sont abattues sur les vrais amoureux.

Sans doute pas assez, puisque sont venus les « mariages gris ». Une horrible appellation - « c'est quand un Français est victime d'une escroquerie aux sentiments de la part d'un étranger » - inventée par Eric Besson pour élargir le champ de la chasse aux amants.

Dominique Simonnot



Février 2012

« Ce documentaire révèle combien une politique absurde conduit des familles à vivre un parcours du combattant pour simplement faire valoir leurs droits ».

L'association « Les Amoureux au ban public », qui rassemble des couples franco-étrangers afin de défendre leur droits a recueilli les témoignages filmés de treize d'entre eux. Ils décrivent le traumatisme des arrestation à domicile et des expulsions, les interrogatoires policiers, les procédures administratives opaques et complexes qui vont jusqu'à s'immiscer dans leur intimité et peuvent les contraindre à vivre cachés ou séparés. Réalisé par Nicolas Ferran, un des fondateurs de l'association, ce documentaire révèle combien une politique absurde conduit des familles à vivre un parcours du combattant pour simplement faire valoir leurs droits.



Février 2012

ALTERMONDES

REVUE TRIMESTRIELLE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Mars 2012

« Les images sont éclatantes de sincérité et d'émotion. Indispensable, ce film pose une question cruciale : que reste t-il, en France, de notre liberté d'aimer ? »

Les amoureux au ban public

Peur, angoisse, pression, insultes, séparation, expulsion... « *Les Amoureux au ban public* » nous montre à quel point l'administration peut être une puissante machine à broyer. Aux ordres d'une politique d'immigration toujours plus restrictive, complexe et intrusive, elle brise des êtres humains dont le seul crime est de constituer un couple franco-étranger.

Chaque démarche pour régulariser leur situation se révèle un parcours du combattant, souvent même un véritable traumatisme. Sous prétexte de lutter contre les mariages blancs (ou « gris »), l'administration française sépare ces amoureux damnés et les oblige à lutter jusqu'à l'épuisement pour faire reconnaître leur droit de vivre ensemble et d'unir leurs cultures.

Ces couples qui nous transmettent leur douleur amère, le réalisateur Nicolas Ferran les connaît bien. Juriste, il les a conseillé et assistés au sein du mouvement des Amoureux au ban public qu'il a co-fondé en 2007. Leur relation de confiance transperce l'écran : les images sont éclatantes de sincérité et d'émotion. Indispensable, ce film pose une question cruciale : que reste t-il, en France, de notre liberté d'aimer ?

Sophie Gergaud



Mars 2012

Mépris et suspicion constante de l'administration, violation de l'intimité, intimidations et violences, expulsions et séparations, treize couples franco-étrangers témoignent de ce qu'ils ont subi pour avoir le droit de vivre ensemble, en France. Ils prennent la parole pour dénoncer le harcèlement policier ou les méthodes arbitraires de l'administration dont ils ont été les victimes comme tant d'autres.

Ce film militant, réalisé par Nicolas FERRAN, est à voir de toute urgence pour comprendre les effets dévastateurs de la politique migratoire actuelle pour la société française.

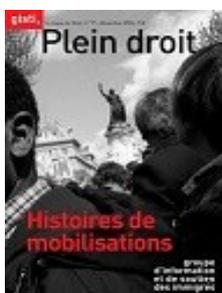
« le film apporte un éclairage bouleversant sur le climat de suspicion nauséeux pesant sur notre société ».

7 mars 2012

Les Amoureux cloués au "Ban Public"

Nicolas Ferran, dans son film *Les Amoureux au Ban Public*, recueille les témoignages de treize couples franco-étrangers, évoquant chacun leur lutte quotidienne et désespérée pour faire reconnaître leur union. Dans un contexte de durcissement des politiques menées sur l'immigration familiale et contre les mariages blancs, le film apporte un éclairage bouleversant sur le climat de suspicion nauséeux pesant sur notre société.

Par Elodie Crézé



Au nom de la lutte contre les "mariages blancs" et de la "maîtrise" de l'immigration familiale, releguée au rang peu enviable d'"immigration subie", les couples franco-étrangers subissent depuis plusieurs années le durcissement continu des lois et des pratiques administratives. Dans ce film, 13 couples décrivent dans ce film un parcours du combattant pour se marier en France, faire transcrire un mariage célébré à l'étranger, obtenir un visa pour la France ou bénéficier d'un titre de séjour. Ils racontent leur peur ou leur vécu de l'expulsion, leur révolte de devoir vivre cachés ou séparés, le traumatisme des arrestations à domicile, l'opacité des administrations, les interrogatoires

Mars 2012

répétitifs destinés à vérifier la sincérité de leurs sentiments, la difficulté d'obtenir le respect de leurs droits. Le réalisateur, Nicolas FERRAN, est le fondateur du mouvement des Amoureux au ban public, soutenu par la Cimade. Il est aujourd'hui responsable juridique à l'Observatoire international des prisons.



« Des témoignages poignants qui ont alimenté le débat »

31 mars 2012

Mercredi soir à la MJC, la septième édition de Ciné Repaire s'est déroulée en collaboration avec le collectif "Les Amoureux au ban public". Une projection qui a donné la parole à des couples mixtes témoignant de leur parcours du combattant dans leur simple envie de se marier et de fonder une famille. « La suspicion et le mépris » qui entourent ces histoires d'amour, la « violence » des arrestations, les interrogatoires parfois trop intimes, les couples séparés, etc.

Autant de témoignages poignants qui ont alimenté le débat. Les échanges étaient animés par Mahamane Touré du collectif de Voiron, Charlotte Rosamond du collectif de Lyon et Mourad Zouine, avocat à la direction juridique du mouvement. Ce dernier a donné un éclairage sur les lois et le droit souvent mal connu dans ce domaine. « Le système est fou et pervers pour ceux qui veulent s'en sortir », a-t-il affirmé.



Mars 2012

Annulations de mariage, arrestations, expulsions...

À travers le récit poignant de treize couples, Nicolas Ferran, initiateur du mouvement « Les amoureux au ban public » dénonce dans ce premier documentaire militant la « chasse aux mariages gris » dont sont victimes, au nom d'une politique d'immigration restrictive, les couples franco étrangers.

Regards : *En 2010, Éric Besson, ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale dénonçait l'« escroquerie sentimentale » et imposait dans le débat public la « problématique » des mariages gris. Cette stigmatisation des couples mixtes existait-elle en ces termes auparavant ?*

Nicolas Ferran : C'est au début des années 1990 avec les premières lois Pasqua que le « spectre des mariages gris » a fait irruption dans le débat public. Petit à petit, le discours s'est accompagné de pratiques administratives de suspicions systématiques à l'encontre de ces couples franco étrangers. Ce qui est plus récent, c'est cette instrumentalisation du « discours de la fraude ». Depuis les années 2000, on constate un durcissement de la loi concernant les résidents étrangers au nom justement de cette fraude dont les Français seraient victimes.

Regards.fr : *En quoi ce discours des autorités diffère-t-il de celui sur le mariage blanc ?*

Nicolas Ferran : On est passé du mariage blanc, fausse union consentie par les deux parties, au mariage gris où l'étranger abuserait des sentiments d'un Français pour obtenir des papiers. D'où l'expression « escroquerie sentimentale ». Le discours est malin ; l'État se pose en défenseur des Français. Il veut les défendre des escrocs, et pour se faire a érigé une véritable « police des sentiments » pour leur prouver qu'ils se font abuser par leur conjoint. L'offensive du gouvernement est compréhensive, le mariage mixte, c'est un peu la faille de la politique d'immigration du quinquennat de Sarkozy, c'est pour cela qu'il est visé.

Regards.fr : *Combien de couples sont aujourd'hui victimes de cette « chasse aux mariages gris » ?*

Nicolas Ferran : Difficile d'estimer le nombre de victimes. Naturellement, les individus issus du continent africain sont plus touchés que les autres. Mais tous les couples sont concernés par la précarisation des conditions de vie due, entre autres, à la réduction des titres de séjour. À ceci s'ajoute les craintes quotidiennes d'une expulsion, la difficulté des couples à se projeter. Ils doivent se battre pour conserver leur relation intacte.

31 mars 2012

« C'est avec beaucoup d'émotion que les spectateurs ont accueilli la projection du film de Nicolas Ferran ».

Les amoureux au ban public

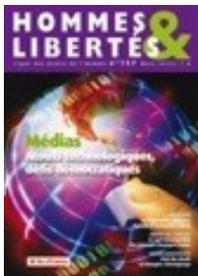
C'est avec beaucoup d'émotion que les spectateurs ayant fait le déplacement salle Mistral, jeudi 22 mars, ont accueilli la projection du film de Nicolas Ferran, Les Amoureux au ban public.

Les témoignages de ces couples mixtes face aux multiples difficultés administratives venant entraver leur vie quotidienne ont été une révélation pour la plupart des personnes présentes, qui ont été sensibilisées à des situations trop souvent méconnues.

Le débat qui a suivi, animé par Annick, Sophie et Norredine, bénévoles de l'association du même nom, venus spécialement de Montpellier, a apporté les réponses aux questions que beaucoup se posaient. "Que peut on faire ?", a ainsi demandé une spectatrice présente aux animateurs.

S'engager auprès de cette association, qui soutient le combat de ces couples mixtes, est l'une des solutions.

En tout cas, le pari était réussi pour le centre social Rives, qui souhaitait, dans le cadre de la semaine contre les discriminations et le racisme, apporter sa contribution à une réflexion sur un sujet sensible, placé malheureusement trop souvent encore sous les feux de l'actualité.



Avril 2012

Après avoir soutenu la pièce de théâtre L'amour au ban de Massamba Diadhiou, comédie au service de la cause des couples franco-étrangers, la LDH a le plaisir de soutenir le film Les amoureux au ban public de Nicolas Ferran.

Au nom de la lutte contre les mariages blancs et de la maîtrise de l'immigration familiale, les couples franco-étrangers subissent depuis plusieurs années le durcissement continu des politiques d'immigration. Avec intensité et émotion, 13 couples décrivent dans ce film un parcours du combattant pour se marier en France, faire reconnaître un mariage célébré à l'étranger, obtenir un visa pour la France ou bénéficier d'un titre de séjour.

Ils racontent leur peur ou leur vécu de l'expulsion, leur révolte de devoir vivre cachés ou séparés, le traumatisme des arrestations à domicile, l'opacité et l'arbitraire de certaines administrations, le contrôle répétitif de leurs sentiments et le dévoilement de leur intimité, la difficulté d'obtenir le respect de leurs droits. Leurs témoignages ne relatent pas des dysfonctionnements exceptionnels. Ils mettent à jour une politique répressive qui a décrété la mise au ban des couples franco-étrangers dans notre pays.



12 avril 2012 - INTERVIEW

De plus en plus souvent le mariage (qui peut aussi être une promesse d'amour) sert de point de départ à l'application systématique d'un dispositif juridique de plus en plus contraignant. Elle vise le couple formé par un Français et un étranger. Docteur en droit, Nicolas Ferran est engagé depuis plus de quinze ans dans la défense des droits des étrangers au sein de La Cimade. Responsable juridique à l'Observatoire international des prisons, il vient de réaliser et de produire un film, Les amoureux au ban public, regroupant les témoignages attristants de couples mixtes.

Existe-t-il un cadre juridique spécifique applicable aux couples franco-étrangers ?

Il faut distinguer la question du mariage de celle du droit de mener sa vie familiale sur le territoire français. S'agissant du droit de vivre en famille en France, les couples franco-étrangers mariés sont soumis à des règles particulières, qui les distinguent bien sûr des couples franco-français non concernés par la législation sur l'immigration, mais aussi des couples de ressortissants étrangers relevant de la procédure spécifique du regroupement familial. Relevons au passage que les dispositions applicables à l'entrée et au séjour des étrangers conjoints de Français(es) n'ont cessé de se durcir au cours des vingt dernières années. Concernant le mariage par contre, il n'y a pas de cadre juridique spécifique aux couples franco-étrangers. La liberté du mariage est reconnue par le Conseil constitutionnel à « tous ceux qui résident sur le territoire de la République » (Cons. const. 13 août 1993) et « s'oppose à ce que le caractère irrégulier du séjour d'un étranger fasse obstacle, par lui-même, au mariage de l'intéressé » (Cons. const. 20 nov. 2003). Les mariages franco-étrangers sont soumis aux mêmes règles et procédures que les mariages entre deux citoyens français, qu'il s'agisse des unions contractées en France (art. 63 s. et 144 s. C. civ.) ou de celles célébrées devant une autorité étrangère à l'étranger (art. 171 s. C. civ.). En pratique cependant, dans un contexte de suspicion prononcée, les couples franco-étrangers s'exposent beaucoup plus que les autres à la mise en œuvre des contrôles et enquêtes prévus par la loi et destinés à vérifier la « sincérité » de leur mariage.

À quel moment et de quelle manière ces enquêtes sont-elles conduites ?

Dans le cas des mariages célébrés en France, les futurs époux sont auditionnés par l'officier d'état civil (art. 63 C. civ.) qui peut saisir le procureur de la République pour enquête s'il estime qu'existent des indices sérieux laissant présumer que le mariage est susceptible d'être annulé pour défaut ou vice du consentement (art. 175-2 C. civ.). Pour les mariages célébrés à l'étranger, le contrôle de l'intention matrimoniale peut être conduit par le procureur de la République de Nantes, sur saisine du consulat de France implanté dans le pays de célébration du mariage, que ce soit avant la célébration de l'union (dans le cadre de l'obtention du certificat de capacité à mariage) et/ou après le mariage, lorsque les époux en demandent la transcription sur les registres de l'état civil français (art. 171 s. C. civ.). La décision de l'officier d'état civil de saisir le Parquet n'est cependant pas susceptible de recours et de nombreuses saisines à la légalité douteuse ne sont ainsi pas sanctionnées. Ainsi en est-il par exemple de celles fréquemment fondées sur l'irrégularité du séjour du futur époux étranger alors que le Conseil constitutionnel a précisé très clairement que cette seule circonstance n'est pas suffisante pour faire naître un doute sur la sincérité du mariage permettant de saisir le procureur de la République (Cons. const. 20 nov. 2003, préc.). Il faut par ailleurs garder à l'esprit que les contrôles ne sont pas cantonnés au moment du mariage. L'obtention d'un visa pour la France, la délivrance et le renouvellement des titres de séjour temporaires aux étrangers conjoints de Français(es) dépendent non seulement de la sincérité de l'union mais aussi de la persistance de la

communauté de vie entre les époux. Des contrôles peuvent ainsi se répéter tous les ans après le mariage, et ce pendant des années... En outre, ces enquêtes, souvent très intrusives (visite à domicile), confrontent les couples à des interrogatoires policiers ne respectant pas toujours les règles élémentaires de déontologie, d'objectivité et de respect des personnes auditionnées et les obligeant à dévoiler les aspects les plus intimes de leur vie privée et de leur relation familiale.

Dans le documentaire, il y a le témoignage de cette jeune femme, Laura, mariée à un Français et mère d'un enfant, qui souffre, personnellement et professionnellement mais aussi vis-à-vis de son mari, de sa précarité administrative puisqu'elle va de récépissés en récépissés jusqu'à l'obtention de la carte de séjour, qui à peine obtenue doit déjà être renouvelée...

Oui, en effet, les étrangers conjoints de Français(es) n'ont plus un droit automatique à l'obtention d'une carte de résident de 10 ans depuis 2003. Ils peuvent en solliciter la délivrance après 3 ans de mariage mais l'administration n'est pas tenue de la leur donner. En plus d'exposer les couples franco-étrangers à des contrôles de la persistance de la communauté de vie pendant des années, lors de chaque renouvellement du titre de séjour temporaire d'un an, cette précarisation du statut administratif des conjoints de Français(es) a un impact très fort sur la vie professionnelle et plus largement sociale de ces couples. Laura, comme beaucoup d'autres personnes, n'obtient le renouvellement de son titre de séjour tous les ans qu'après 6 à 9 mois d'attente sous récépissé. Lorsque ce titre lui est remis, il est déjà presque arrivé à expiration puisque sa durée de validité débute à la date d'expiration du précédent titre 6 à 9 mois plus tôt... Louer un appartement, trouver un CDI, obtenir un prêt pour financer un projet professionnel, etc. : autant de démarches qui sont beaucoup plus difficiles lorsqu'on ne dispose pas d'un statut administratif stable. Un procès doit ainsi se tenir au mois de mai prochain, visant une chaîne de supermarché pour discrimination à l'embauche. Le litige concerne une Ivoirienne mariée à un Français qui s'est vu refuser un poste au motif de son statut administratif. Cette situation de précarité administrative dans laquelle se trouvent de nombreux conjoints de Français est très difficile à vivre, peut être destructrice pour les couples, et s'avère totalement contradictoire avec l'injonction d'intégration que l'on fait peser sur les étrangers.